



Est-ce un cas de discrimination salariale ou pas !?

Par **ingé_cdg**, le **29/04/2019** à **15:38**

Bonjour,

Je me permets de passer par ce site afin d'explorer la situation dans laquelle je suis, dans l'espoir d'avoir un ou plusieurs avis et dans le meilleur des cas des conseils sur d'éventuelles démarches, textes de lois...

En effet, je suis en activité salarié au sein d'un grand groupe de plus de 130.000 personnes, dans laquelle j'exerce une fonction de cadre dans un service d'ingénierie, et ce depuis 11 ans et 1 mois. J'ai commencé la 2ème partie de ma carrière début 2008 dans ce groupe, et pour cette même société, j'ai occupé le poste de responsable bureau d'étude en expatriation entre 2013 et 2014 -une bonne évolution-, mais celle-ci a dû être abrégée en raison de l'état de santé de mon épouse qui est par la suite malheureusement décédée (2014), je n'ai pas pour autant arrêté de travailler bien au contraire, cela me permettait de garder la tête hors de l'eau, j'ai donc repris mon activité au sein du service d'ingénierie, et à partir de mi 2016 et jusqu'à mi 2017 j'ai été en arrêt maladie à cause d'une discopathie multi-étagée, dont une rupture d'un disque intervertébral...quelques complications une remise en forme et j'ai pu reprendre mon activité professionnelle normalement, et ce avec un statut handicapé cat.1 (RQTH début 2018), statut qui ne m'empêche en rien d'exercer mon emploi et de mener à bien les missions qui me sont confiées.

J'ai toujours été apprécié dans mon travail et la preuve en est sur l'ensemble de mes comptes rendus d'entretiens individuels qui chaque année sont positifs, je n'ai jamais eu d'appréciations négatives, et malgré ça, depuis que j'ai repris mon activité au sein du bureau d'étude, je ne suis plus du tout gratifié voir très peu contrairement aux années précédentes, notamment avec 0 % d'augmentation depuis 5 ans, de faibles primes, tandis que l'ensemble de mes collaborateurs du même service sont à chaque année augmentés de 1,5 % minimum et perçoivent des primes variables. PS -Des augmentations individuelles et des primes sont octroyées chaque année sur la base d'une enveloppe globale répartissable pour chaque service-.

Ci-dessous un récapitulatif des dernières années :

Moi-même :

01.01.2019 - augm. mens. : 0% - prime : 0
01.01.2018 - augm. mens. : 0% - prime : 0
01.01.2017 - augm. mens. : 0% - prime : 0

01.01.2016 - augm. mens. : 0% - prime : 850
01.01.2015 - augm. mens. : 0% - prime : 1000
01.05.2014 - augm. mens. : 0% - prime : 0

Collaborateur 1 (à poste et fonction égal) :

01.01.2019 - augm. mens. : 100 - prime : 2100
01.01.2018 - augm. mens. : 50 - prime : 2100
01.01.2017 - augm. mens. : 20 - prime : 1500
01.01.2016 - augm. mens. : 20 - prime : 1500
01.01.2015 - augm. mens. : 0 - prime : 1000

Collaborateur 2 (à poste et fonction égal) :

01.01.2019 - augm. mens. : 70 - prime : 1550
01.01.2018 - augm. mens. : 50 - prime : 1500
01.01.2017 - augm. mens. : 30 - prime : 1000
01.01.2016 - augm. mens. : 20 - prime : 1000
01.01.2015 - augm. mens. : 30 - prime : 1000

Collaborateur 3 (à poste et fonction égal) :

01.01.2019 - augm. mens. : 35 - prime : 1500
01.01.2018 - augm. mens. : 0 - prime : 1000
01.01.2017 - augm. mens. : 50 - prime : 1600
01.01.2016 - non communiqué
01.01.2015 - non communiqué

J'ai pensé qu'en exposant cette situation, quelqu'un pourrait éventuellement m'orienter et/ou me donner des conseils, car je soupçonne une certaine discrimination - (du fait de ma situation familiale? De mon handicap? Gratification à la tête du client?) - et un non respect du principe de l'égalité des traitements qui me parait qualifié, et me vienne également 2 questions :

Mon absence pour cause d'arrêt maladie dispense-t-elle mon employeur de me donner les augmentations minimum obligatoire des nao ?

Mon employeur peut-il me freiner dans mon évolution pour compenser la gratification que j'ai pu percevoir en passant responsable de bureau d'études en 2013 ?

A savoir que j'ai fait un bond en arrière dans ma carrière en reprenant mon activité au bureau d'études à la production, et il se trouve que sans la moindre augmentation depuis 5 années, de rares et faibles primes, je subis un certain préjudice, du fait de l'augmentation du coût de la vie en général, les intéressements et participations qui n'étaient pas négligeables qui ont totalement disparus, j'ai eu à supporter une réévaluation des mes impôts (x3) en étant veuf du fait de la suppression de la demi-part Bref lésé de toute part, comme si ça ne me suffisait pas...

En complément d'information les 6 premières années je n'ai jamais eu à demander de gratification car mon travail était reconnu et récompensé chaque année par une augmentation et une prime, et depuis mon retour d'expatriation j'ai un nouveau responsable qui ne

m'apprécie guère...

Dans tous les cas je reste ouvert à la discussion, ainsi que pour apporter de plus amples renseignements,

Je vous remercie pour votre lecture.

Bien cordialement.